



<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b> <b>Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</b> <b>Sous-direction de l'enseignement supérieur</b> <b>Bureau des formations de l'enseignement supérieur</b> <b>78 rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/SDES/2022-79</b></p> <p><b>28/01/2022</b></p>
---	--

**Date de mise en application :** 01/09/2022

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGER/SDESR/N2009-2125 du 15/12/2009 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSa option " Viticulture-Oenologie " (VO).

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 6

**Objet :** définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSa spécialité « Viticulture-Oenologie ».

#### Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF  
SRFD/SFD  
Etablissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles  
IEA  
Unions nationales fédératives d'établissements privés  
CGAAER

**Résumé :** cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSa spécialité « Viticulture-Oenologie » en application de l'arrêté du 17 février 2021 (JO du 13 mars 2021) portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet technicien supérieur agricoles spécialité « Viticulture-Oenologie ».

**Textes de référence :** Arrêté du 17 février 2021 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité «viticulture-oenologie».

# **Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA Viticulture-Oenologie**

Partie 2 – Indications de cadrage concernant le BTSA viticulture-oenologie	4
2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification	4
2.2. Épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et candidats hors CCF	5
Épreuve terminale intégrative E7 : Pilotage stratégique du système vitivinicole	5
Épreuve terminale intégrative E8 : Accompagnement du changement technique	6
2.3 : Épreuves sous forme d'ECCF	8
Épreuve E4 : Conduite de production viticole	8
Épreuve E5 : Conduite de production vinicole	9
Épreuve E6 : Organisation du travail	10
2.4 : Épreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant le diplôme en épreuves terminales (candidats dits "hors CCF")	11
Épreuve E4 : Conduite de production viticole	12
Épreuve E5 : Conduite de production vinicole	13
Épreuve E6 : Organisation du travail	14
Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée	15
Épreuve E4 : Conduite de production viticole	15
Épreuve E5 : Conduite de production vinicole	16
Épreuve E6 : Organisation du travail	17
Épreuve E7 : Pilotage stratégique de production vitivinicole	18
Épreuve E8 : Accompagnement du changement technique	19
Annexes	1

## **Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA**

### **1.1 Conditions de délivrance du diplôme**

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenue par la validation des acquis d'expérience.

### **1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation**

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

**Capacités** : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

**Critères :** Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

**Indicateurs :** Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

**Grille d'évaluation :** La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en annexe 6.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

**Situation d'évaluation :** Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

## Partie 2 – Indications de cadrage concernant le BTSA viticulture-œnologie

### 2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients	
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)		
Tronc commun	E 1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E 2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E 3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1

<b>Domaine professionnel</b>	<b>E 4</b>	B4	Conduire une production viticole	ECCF	EPT	ECCF	1
	<b>E 5</b>	B5	Conduire une production viticole	ECCF	EPT	ECCF	1
	<b>E 6</b>	B6	Organiser le travail	ECCF	EPT	ECCF	1
	<b>E 7</b>	B7	Proposer une stratégie de production vitivinicole	EPT		ECCF	1
	<b>E 8</b>	B8	Accompagner le changement technique	EPT		ECCF	1

## 2.2. Épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et candidats hors CCF

### Épreuve terminale intégrative E7 : Pilotage stratégique du système vitivinicole

Cette épreuve évalue les capacités du bloc de compétences 7. : Proposer une stratégie de production vitivinicole.

<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
C7.1. Évaluer une stratégie de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisibilité de la stratégie</li> <li>- Rigueur de l'évaluation de la durabilité du système vitivinicole</li> <li>- Bien-fondé des marges de progrès identifiées-</li> </ul>
C7.2. Proposer une évolution du système de production de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du système vitivinicole proposé</li> <li>- Présentation des conséquences de la mise en place du nouveau système</li> <li>- Identification des freins et leviers à la mise en place du nouveau système</li> </ul>

#### Descriptif de l'épreuve

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur un dossier et une fiche de synthèse produits par le candidat.

L'épreuve évalue les démarches scientifiques et techniques mises en œuvre par le candidat pour traiter une problématique technico-économique vécue dans l'organisation ou l'entreprise du secteur vitivinicole dans laquelle il a réalisé une ou plusieurs périodes de formation (en stage ou en apprentissage). Le terme problématique doit être entendu au sens large (situation problème, questionnement, projet...).

La problématique traitée a une relation étroite avec le référentiel d'activités et les situations professionnelles significatives du champ de compétences « Pilotage stratégique de la production ».

Le candidat est évalué sur sa capacité à répondre à une problématique vitivinicole relevant de la stratégie de production.

Les réponses apportées ne peuvent être abordées de manière exclusivement bibliographique. Elles nécessitent la mise en place et la justification, au niveau BTSA, d'une véritable méthodologie de résolution du problème.

Les éléments de méthodologie et les évolutions proposées doivent être en accord avec le fonctionnement et les valeurs de l'organisation ou entreprise concernée. L'ensemble des dimensions de la durabilité est exploré par le candidat.

### **Dossier et fiche de synthèse**

En accord avec le descriptif ci-dessus, le dossier de 15 pages maximum annexes comprises, traite d'une problématique technico-économique vécue par le candidat dans une organisation ou une entreprise dans laquelle il a effectué une ou plusieurs périodes de formation (stage ou apprentissage).

Dans le dossier sont notamment présents :

- la stratégie de production actuelle, son évaluation et ses marges de progrès,
- la proposition d'évolution du système de production actuel ainsi que le jeu de contraintes retenu par le candidat.

La fiche de synthèse de deux pages A4 maximum présente les points essentiels de l'étude : contexte, problématique, évaluation du système initial, proposition d'évolution du système de production actuel.

Le dossier et deux exemplaires de la fiche de synthèse sont transmis à un seul des deux évaluateurs, selon les modalités communiquées par l'autorité académique. Lors de l'harmonisation de l'épreuve, le second évaluateur prendra connaissance du contenu de la fiche. Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier et les fiches ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

### **Oral**

L'oral, d'une durée de 30 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat, de sa problématique contextualisée, de la méthodologie déployée pour répondre à cette problématique, de sa proposition d'évolution du système et de son analyse réflexive sur la proposition et sur la méthodologie déployée ;
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral ou dans son dossier.

L'usage d'un support de communication sous format papier ou numérique (PDF sur clé USB avec copie papier en secours) est autorisé pour l'épreuve E7. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

### **Evaluateurs**

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présente en annexe 1, par deux évaluateurs : un enseignant/formateur en viticulture-oenologie et un enseignant/formateur en sciences économiques sociales de gestion (SESG-GE) intervenant dans la spécialité.

## **Épreuve terminale intégrative E8 : Accompagnement du changement technique**

### **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve évalue les trois capacités du bloc de compétences 8 : *Accompagner le changement technique.*

<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
C8.1. Formaliser un plan d'action en faveur du changement technique	- Lisibilité de la problématique technique accompagnée et de la méthodologie retenue - Ampleur de la prise de recul sur la démarche et sur les résultats
C8.2. Produire des références techniques	- Rigueur du traitement de données brutes - Validité de l'interprétation des données
C8.3. Formuler des conseils	- Qualité de la valorisation de références - Adaptation des conseils à la situation

### **Descriptif de l'épreuve**

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur deux fiches produites par le candidat à partir de situations professionnelles impliquant un processus de changement technique qu'il a vécues durant sa formation de niveau 5. Ce processus de changement technique n'est pas piloté par le candidat mais il y participe en qualité d'acteur. Ce processus est piloté par un/des animateur(s) de projet et peut impliquer une ou plusieurs organisation(s) ou entreprise(s) du secteur vitivinicole. Tout processus de changement technique quel que soit son état d'avancement, est recevable. Il peut concerner le secteur viticole, vinicole ou vitivinicole.



## **Fiches**

Les deux fiches, de deux pages A4 maximum chacune, s'appuient sur une/des expérience(s) vécue(s) par le candidat. Une fiche porte sur la production de références techniques, l'autre porte sur la formulation de conseils en vue d'éclairer des prises de décision dans un contexte d'accompagnement du changement technique. La dimension agroécologique est obligatoirement impliquée dans les fiches présentées par le candidat.

Pour la production de références, le candidat mobilise la méthodologie de son choix : expérimentation factorielle, essai système, enquête, travail bibliographique.... Si nécessaire, la fiche sur la production de références techniques peut comprendre une annexe.

Pour la situation sur la formulation de conseils, le candidat peut adopter la posture "d'observateur éclairé".

Les deux situations, c'est-à-dire la production de références techniques d'une part et la formulation de conseils d'autre part, s'intègrent :

- soit dans un même plan d'action (ou processus d'accompagnement) pour un même changement technique,
- soit dans deux plans différents pour un même changement technique,
- soit dans deux changements techniques différents.

Le processus de changement technique impliqué est mis en évidence dans chacune des deux fiches. Elles présentent *a minima* la problématique accompagnée et les éléments clés de la méthodologie d'accompagnement dans laquelle la production de références techniques et la formulation de conseils s'inscrivent.

Les fiches, nominatives, sont remises en trois exemplaires par le candidat aux évaluateurs lors de son entrée dans la salle d'évaluation. Les évaluateurs disposent d'un temps de prise de connaissance de 10 minutes avant le passage du candidat. Tout candidat qui ne fournit pas de fiche aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'E8. Il sera considéré comme absent- non évaluable. Cette mention sera portée au procès-verbal.

## **Oral**

L'oral, d'une durée de 40 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat, durant lesquelles il s'attache à montrer le lien entre chacune des deux situations présentées et le processus d'accompagnement du changement technique en jeu.
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés lors du premier temps de son exposé.

Seules les fiches du candidat, en impression papier en format A4 peuvent être utilisées en qualité de support de communication pour l'épreuve E8.

## **Evaluateurs**

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présente en annexe 2, par trois évaluateurs : un enseignant/formateur de sciences et

techniques de la vigne et du vin, un professionnel du secteur vitivinicole et un enseignant/formateur de mathématiques ou à défaut :

- Biologie-écologie ou
- Physique-Chimie ou
- Sciences et Techniques des équipements ou
- Sciences et Techniques Agronomiques/Productions végétales ou
- Technologies de l'informatique et du multimédia (TIM)

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

## 2.3 : Épreuves sous forme d'ECCF

### Épreuve E4 : Conduite de production viticole

La note d'épreuve E4 est composée des notes obtenues aux quatre ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 4 : Conduire une production viticole.

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1. Proposer un itinéraire technique prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation de la proposition à la situation</li> <li>- Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées</li> </ul>
ECCF 4.2	C4.2. Piloter la production viticole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du diagnostic d'état</li> <li>- Qualité de la prise de décision</li> </ul>
ECCF 4.3	C4.3. Réaliser des opérations techniques viticoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques</li> <li>- Qualité de la réalisation des opérations techniques</li> <li>- Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées</li> </ul>
ECCF 4.4	C4.4. Évaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire technique</li> <li>- Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic</li> <li>- Qualité de l'interprétation des résultats</li> </ul>

Deux à quatre situations d'évaluation, dont au moins une pratique sur le terrain, doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise de chacune des

quatre capacités du bloc de compétence 4. Ces situations d'évaluation doivent mobiliser une démarche agroécologique.

Les diagnostics d'état sont mobilisés dans au moins une de ces situations d'évaluation relevant du bloc 4.

Les suivis et enregistrements réalisés durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluation.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.-

### **Evaluateurs**

Un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion participe à l'évaluation des capacités C4.1. et/ou C4.4.

Un enseignant/formateur de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4.

### **Épreuve E5 : Conduite de production vinicole**

La note d'épreuve E5 est composée des notes obtenues aux quatre ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 5 : Conduire une production vinicole.

<b>ECCF</b>	<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
ECCF 5.1	C5.1. Proposer un itinéraire prévisionnel d'élaboration de vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation de la proposition à la situation</li> <li>- Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées</li> </ul>
ECCF 5.2	C5.2. Piloter l'élaboration d'un vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du diagnostic</li> <li>- Qualité de la prise de décision</li> </ul>
ECCF 5.3	C5.3. Mettre en œuvre des travaux d'élaboration d'un vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques</li> <li>- Qualité de la réalisation des opérations techniques</li> <li>- Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées</li> </ul>
ECCF 5.4	C5.4. Évaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire d'élaborat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire</li> <li>- Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic</li> <li>- Qualité de l'interprétation des résultats</li> </ul>

Deux à quatre situations d'évaluation, dont au moins un écrit, doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise des quatre capacités du bloc de compétence 5. Ces situations doivent mobiliser une démarche agroécologique. L'analyse sensorielle à but de pilotage est mobilisée dans une de ces situations d'évaluation.

Les suivis et enregistrements réalisés durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs de ces situations évaluations.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 5 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

### **Evaluateurs**

Un enseignant/formateur de physique-chimie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 5.

Un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion – gestion d'entreprise participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 5.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 5.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 5.

### **Épreuve E6 : Organisation du travail**

La note d'épreuve E6 est composée des notes obtenues aux trois ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 6 : Organiser le travail.

<b>ECCF</b>	<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
ECCF 6.1	C6.1. Gérer une équipe au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation de l'organisation du chantier dans le respect de la réglementation</li> <li>- Qualité de l'ambiance de travail</li> <li>- Qualité de l'évaluation de l'efficacité du chantier</li> </ul>
ECCF 6.2	C6.2. Mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des démarches QSE en vigueur dans l'entreprise</li> <li>- Pertinence des propositions d'évolutions de ces démarches</li> </ul>
ECCF 6.3	C6.3. Gérer l'activité de production de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation de la gestion des achats et des stocks</li> <li>- Opérationnalité des enregistrements réalisés</li> </ul>

**ECCF 6.1.** : *Gérer une équipe au travail* est réalisée sous la forme d'une mise en situation pratique d'organisation de chantier au cours de laquelle le candidat adopte la posture d'encadrement d'une équipe au travail. L'évaluation est réalisée par un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise, à l'aide d'une grille d'évaluation construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation pour la capacité C6.1. L'évaluation comprend une partie orale individuelle.

Il est fortement conseillé de concevoir cette évaluation dans une situation d'évaluation qui vise également une ou des capacité(s) des blocs 4 ou 5 pour assurer la présence d'un enseignant de viticulture œnologie.

**ECCF 6.2.** : *Mettre en œuvre la démarche Qualité Sécurité Environnement* prend appui sur un cas concret analysé à l'écrit ou à l'oral.

L'évaluation est réalisée par un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion – gestion d'entreprise, à l'aide d'une grille d'évaluation construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation pour la capacité C6.2.

**ECCF 6.3.** : *Gérer l'activité de production de l'entreprise* prend appui sur une étude de cas imposant la mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques et informatiques à des fins de prise de décision. La modalité est pratique et écrite.

L'évaluation est réalisée par :

- un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion – gestion d'entreprise et
  - un enseignant/formateur d'informatique et/ou un enseignant/formateur de mathématiques,
- à l'aide d'une grille d'évaluation construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation pour la capacité C6.3.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 6, éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs, peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

## **2.4 : Épreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant le diplôme en épreuves terminales (candidats dits "hors CCF")**

### **Épreuve E4 : Conduite de production viticole**

Cette épreuve évalue les capacités du bloc de compétences 4 : *Conduire une production viticole*.

<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
C4.1. Proposer un itinéraire technique prévisionnel	- Adéquation de la proposition à la situation - Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées
C4.2. Piloter la production viticole	- Validité du diagnostic d'état - Qualité de la prise de décision
C4.3. Réaliser des opérations techniques viticoles	- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques - Qualité de la réalisation des opérations techniques - Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées
C4.4. Évaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire technique	- Choix des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire technique - Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic - Qualité de l'interprétation des résultats

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur une fiche synthétique de deux pages A4 maximum produite par le candidat. Cette fiche présente l'itinéraire technique d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles dans son/leur contexte. Le candidat a vécu tout ou partie de cet itinéraire technique.

La fiche, nominative, est remise en deux exemplaires par le candidat aux évaluateurs lors de son entrée dans la salle d'évaluation. Les évaluateurs disposent d'un temps de prise de connaissance de 5 minutes avant le passage du candidat.

Chacun des évaluateurs est destinataire de la fiche.

La fiche, nominative, est remise en deux exemplaires par le candidat aux évaluateurs lors de son entrée dans la salle d'évaluation. Les évaluateurs disposent de 5 minutes pour en prendre connaissance.

Tout candidat qui ne fournit pas de fiche aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'E5. Il sera considéré comme absent- non évaluable. Cette mention sera portée au procès-verbal.

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation de son itinéraire technique par le candidat,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer son niveau de maîtrise des quatre capacités certifiées par l'épreuve 4.

La dimension technico-économique de l'itinéraire technique est prise en compte.

Seule la fiche du candidat, en impression papier, est autorisée en qualité de support de communication.

L'évaluation est réalisée par un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin et un enseignant/formateur de biologie-écologie de la filière ou de sciences et techniques des équipements, à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 3.

### Épreuve E5 : Conduite de production vinicole

Cette épreuve évalue les capacités du bloc de compétences 5 : *Conduire une production vinicole*.

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
C5.1. Proposer un itinéraire prévisionnel d'élaboration de vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation de la proposition à la situation</li> <li>- Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées</li> </ul>
C5.2. Piloter l'élaboration d'un vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du diagnostic</li> <li>- Qualité de la prise de décision</li> </ul>
C5.3. Mettre en œuvre des travaux d'élaboration d'un vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques</li> <li>- Qualité de la réalisation des opérations techniques</li> <li>- Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées</li> </ul>
C5.4. Évaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire d'élaboration de vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire</li> <li>- Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic</li> <li>- Qualité de l'interprétation des résultats</li> </ul>

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur une fiche synthétique de deux pages de format A4 maximum produite par le candidat. Cette fiche présente l'itinéraire d'élaboration d'un vin pour une cuve ou un ensemble de cuves dans son/leur contexte. Le candidat a vécu tout ou partie de cet itinéraire d'élaboration d'un vin.

La fiche, nominative, est remise en deux exemplaires par le candidat aux évaluateurs lors de son entrée dans la salle d'évaluation. Les évaluateurs disposent de 5 minutes pour en prendre connaissance.

Tout candidat qui ne fournit pas de fiche aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'E5. Il sera considéré comme absent- non évaluable. Cette mention sera portée au procès-verbal.

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation de son itinéraire technique d'élaboration d'un vin par le candidat,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des quatre capacités visées par l'épreuve 5.

La dimension technico-économique de l'itinéraire d'élaboration d'un vin est prise en compte.

Seule la fiche du candidat, en impression papier, est autorisée en qualité de support de communication.

L'évaluation est réalisée par un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin et un enseignant/formateur de physique-chimie ou de sciences et techniques des équipements, à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 4.

### **Épreuve E6 : Organisation du travail**

Cette épreuve évalue les capacités du bloc de compétences 6 : *Organiser le travail*.

<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
C6.1. Gérer une équipe au travail	<ul style="list-style-type: none"><li>- Optimisation de l'organisation du chantier dans le respect de la réglementation</li><li>- Qualité de l'ambiance de travail</li><li>- Qualité de l'évaluation de l'efficacité du chantier</li></ul>
C6.2. Mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des démarches QSE en vigueur dans l'entreprise</li><li>- Pertinence des propositions d'évolutions de ces démarches</li></ul>
C6.3. Gérer l'activité de production de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>- Optimisation de la gestion des achats et des stocks</li><li>- Opérationnalité des enregistrements réalisés</li></ul>



Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 3 fiches A4 de deux pages maximum chacune produites par le candidat à partir de son vécu en entreprise (SPV) durant la formation de niveau 5 :

- une fiche portant sur un chantier viticole ou vinicole,
- une fiche liée à une problématique QSE en entreprise viticole ou vinicole ou vitivinicole,
- une fiche liée à la gestion de l'activité d'une entreprise viticole ou vinicole ou vitivinicole.

Le candidat remet les trois fiches nominatives en deux exemplaires au chef de centre au moment de l'appel, le jour de l'oral. Chacun des évaluateurs est destinataire des trois fiches. Tout candidat qui ne fournit pas trois fiches au chef de centre au moment de l'appel ne peut prétendre présenter l'épreuve 6. Il sera considéré comme absent- non évaluable. Cette mention sera portée au procès-verbal.

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des trois situations,
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des trois capacités visées par l'épreuve 6.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, sont autorisées en qualité de support de communication.

Au travers de sa présentation et/ou de l'entretien, le candidat expose trois situations correspondant aux trois capacités évaluées. Les indicateurs sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées et comprennent au moins pour chacune des situations :

- le repérage et la pertinence des éléments de contexte présentés,
- la mobilisation de concepts, outils et démarches disciplinaires,
- l'explicitation du positionnement du candidat dans la situation exposée et sa prise de recul par rapport aux éléments fournis.

L'évaluation est réalisée par un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin et un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion, à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 5.

# Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

## Épreuve E4 : Conduite de production viticole

La note d'épreuve E4 est composée des notes obtenues aux quatre ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 4 : Conduire une production viticole.

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1. Proposer un itinéraire technique prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation de la proposition à la situation</li> <li>- Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées</li> </ul>
ECCF 4.2	C4.2. Piloter la production viticole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du diagnostic d'état</li> <li>- Qualité de la prise de décision</li> </ul>
ECCF 4.3	C4.3. Réaliser des opérations techniques viticoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques</li> <li>- Qualité de la réalisation des opérations techniques</li> <li>- Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées</li> </ul>
ECCF 4.4	C4.4. Évaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire technique</li> <li>- Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic</li> <li>- Qualité de l'interprétation des résultats</li> </ul>

Au moins une des 4 capacités intermédiaires du bloc 4 doit être évaluée en pratique sur le terrain.

Les situations d'évaluation impliquant les capacités du bloc 4 doivent mobiliser une démarche agroécologique.

Les diagnostics d'état sont mobilisés dans au moins une des situations d'évaluation impliquant une capacité du bloc 4.

Les suivis et enregistrements réalisés durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluations.

## Evaluateurs

Un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion – gestion d'entreprise participe à l'évaluation des capacités C4.1 et/ou C4.4.

Un enseignant/formateur de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4

Un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4

## Épreuve E5 : Conduite de production vinicole

La note d'épreuve E5 est composée des notes obtenues aux ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 5 : Conduire une production vinicole.

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1. Proposer un itinéraire prévisionnel d'élaboration de vin	<ul style="list-style-type: none"><li>- Adéquation de la proposition à la situation</li><li>- Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées</li></ul>
ECCF 5.2	C5.2. Piloter l'élaboration d'un vin	<ul style="list-style-type: none"><li>- Validité du diagnostic</li><li>- Qualité de la prise de décision</li></ul>
ECCF 5.3	C5.3. Mettre en œuvre des travaux d'élaboration d'un vin	<ul style="list-style-type: none"><li>- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques</li><li>- Qualité de la réalisation des opérations techniques</li><li>- Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées</li></ul>
ECCF 5.4	C5.4. Évaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire d'élaboration de vin	<ul style="list-style-type: none"><li>- Choix des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire</li><li>- Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic</li><li>- Qualité de l'interprétation des résultats</li></ul>

Au moins une des 4 capacités intermédiaires du bloc 5 doit être évaluée à l'écrit

Les situations d'évaluation impliquant les capacités du bloc 5 doivent mobiliser une démarche agroécologique. L'analyse sensorielle à but de pilotage est mobilisée dans une de ces situations d'évaluation.

Les suivis et enregistrements réalisés durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluations.

### **Evaluateurs**

Un enseignant/formateur de physique-chimie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 5.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 5.

Un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion – gestion entreprise participe à l'évaluation d'une des capacités du bloc 5.

Un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 5.

### **Épreuve E6 : Organisation du travail**

La note d'épreuve E6 est composée des notes obtenues aux ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 6 : Organiser le travail

<b>ECCF</b>	<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
ECCF 6.1	C6.1. Gérer une équipe au travail	<ul style="list-style-type: none"><li>- Optimisation de l'organisation du chantier dans le respect de la réglementation</li><li>- Qualité de l'ambiance de travail</li><li>- Qualité de l'évaluation de l'efficacité du chantier</li></ul>
ECCF 6.2	C6.2. Mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des démarches QSE en vigueur dans l'entreprise</li><li>- Pertinence des propositions d'évolutions de ces démarches</li></ul>
ECCF 6.3	C6.3. Gérer l'activité de production de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>- Optimisation de la gestion des achats et des stocks</li><li>- Opérationnalité des enregistrements réalisés</li></ul>

L'évaluation de la capacité C6.1 est mise en œuvre dans une situation d'évaluation pratique d'organisation de chantier au cours de laquelle le candidat adopte la posture d'encadrement d'une équipe au travail.

L'évaluation de la capacité C6.2 est mise en œuvre dans une situation d'évaluation s'appuyant sur un cas concret analysé à l'écrit ou à l'oral.

L'évaluation de la capacité C6.3 est mise en œuvre dans une situation d'évaluation pratique s'appuyant sur une étude de cas imposant la mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques et informatiques à des fins de prise de décision. Cette évaluation comporte une partie écrite.

### **Evaluateurs :**

Un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion – gestion entreprise pour les 3 capacités C6.1, C6.2 et C6.3 avec :

- Un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin pour la capacité C6.2.
- Un enseignant/formateur d'informatique et/ou un enseignant/formateur de mathématiques pour la capacité C6.3.

### **Épreuve E7 : Pilotage stratégique du système vitivinicole**

La note d'épreuve E7 est composée des notes obtenues aux ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 7 : Proposer une stratégie de production vitivinicole.

<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
C7.1. Evaluer une stratégie de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisibilité de la stratégie</li> <li>- Rigueur de l'évaluation de la durabilité du système vitivinicole</li> <li>- Bien-fondé des marges de progrès identifiées-</li> </ul>
C7.2. Proposer une évolution du système de production de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du système vitivinicole proposé</li> <li>- Présentation des conséquences de la mise en place du nouveau système</li> <li>- Identification des freins et leviers à la mise en place du nouveau système</li> </ul>

L'évaluation de chacune des capacités du bloc de compétences 7 est réalisée par un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin et un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion- gestion entreprise.

### **Épreuve E8 : Accompagnement du changement technique**

La note d'épreuve E8 est composée des notes obtenues aux ECCF évaluant les capacités du bloc de compétences 8 : Accompagner le changement technique.

<b>Capacités évaluées</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
C8.1. Formaliser un plan d'action en faveur du changement technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisibilité de la problématique technique accompagnée et de la méthodologie retenue</li> <li>- Ampleur de la prise de recul sur la démarche et sur les résultats</li> </ul>
C8.2. Produire des références techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur du traitement de données brutes</li> <li>- Validité de l'interprétation des données</li> </ul>
C8.3. Formuler des conseils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de la valorisation de références</li> <li>- Adaptation des conseils à la situation</li> </ul>

La (les) situation(s) d'évaluation permettant d'évaluer les capacités du bloc de compétence 8 impliquent un processus d'accompagnement du changement technique.

Le candidat est acteur du processus d'accompagnement du changement technique.—Au moins une des situations d'évaluation s'appuie sur l'expérience professionnelle vécue par le candidat durant la formation de niveau 5.

L'évaluation de chacune des capacités du bloc de compétences 8 est réalisée par un enseignant/formateur de sciences et techniques de la vigne et du vin, éventuellement associé à enseignant/formateur de mathématiques pour la C8.2.

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Viticulture-Oenologie » à compter de la rentrée 2022.

La Directrice générale  
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

## **Annexes**

### **Statut et construction des grilles d'évaluation**

Une grille d'évaluation est construite pour chaque capacité à évaluer.

Le choix des critères d'évaluation retenus est adapté aux expériences professionnelles, support de l'analyse du candidat.

Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.



**Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 (candidats en CCF et hors CCF)  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

**Brevet de technicien supérieur agricole Viticulture-œnologie**

<b>Examen :</b> BTSA	<b>Nom et prénom du candidat :</b>	<b>Épreuve : E7</b>
<b>Session :</b>	<b>N° d'anonymat :</b>	<b>Date :</b>
<b>Centre :</b>		<b>N° PEV :</b>

Capacités certifiées	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Note	Appréciations
<b>C7.1. Évaluer une stratégie de production</b>	Lisibilité de la stratégie	<b>C</b> aractérisation du système vitivinicole étudié <b>M</b> ise en évidence des valeurs, objectifs, contexte de l'entreprise <b>S</b> élection des marqueurs de la stratégie					/7	
	Rigueur de l'évaluation de la durabilité du système vitivinicole	Indicateurs pertinents au regard de la finalité de l'évaluation <b>E</b> valuation suivant les 3 dimensions de la durabilité Interprétation de l'évaluation					/7	
	Bien-fondé des marges de progrès identifiées	Identification des marges de progrès possible <b>P</b> rise en compte du contexte externe et interne de l'entreprise <b>M</b> obilisation de références technico-économiques					/6	
Appréciation C7.1. :								<b>Total</b> /20

<b>C7.2. Proposer une évolution du système vitivinicol</b>	Validité du système vitivinicole proposé	<b>P</b> roposition d'une évolution du système vitivinicole en rupture ou pas à pas <b>C</b> ohérence technico-économique du nouveau système <b>M</b> ise en évidence de la plus-value attendue du système proposé (éléments chiffrés et non chiffrés de la mise en place)					/6	
--	--	--	--	--	--	--	----	--

<b>e de l'entreprise</b>	Présentation des conséquences de la mise en place du nouveau système	<b>D</b> iversité des conséquences <b>P</b> rise en compte du temps court et du temps long							/7
	Identification des freins et leviers à la mise en place du nouveau système	<b>P</b> rise en compte du contexte <b>P</b> rise en compte des caractéristiques internes de l'entreprise <b>R</b> éflexivité, prise de recul							/7
Appréciation C7.2. :									<b>Total</b> /20
Total sur 40 = C7.1. + C7.2.									/40
Note finale sur 20 = (C7.1.+C7.2.)/2									/20
Appréciation générale capacité C7 :									<b>Signatures des évaluateurs</b>

**Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8 (candidats en CCF et hors CCF)**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

**Brevet de technicien supérieur agricole Viticulture-œnologie**

<b>Examen :</b>	<b>BTSA</b>
<b>Session :</b>	
<b>Centre :</b>	

<b>Nom et prénom du candidat :</b>
<b>N° d'anonymat :</b>

<b>Épreuve : E8</b>
<b>Date :</b>
<b>N° PEV :</b>

Capacités certifiées	Critères	Indicateurs	--	-	+	+ +	Note	Appréciations	
<b>C8.1. Formaliser un plan d'action en faveur du changement technique</b>	<b>Lisibilité de la problématique technique accompagnée et de la méthodologie retenue</b>	Identification de la question technique traitée Identification des acteurs impliqués Identification des enjeux ou politiques impliqué(e)s Mise en évidence de la temporalité du plan d'action Repérage des actions et de leur enchaînement Mise en évidence de la gouvernance du projet Mise en évidence des indicateurs de réussite de la mise en œuvre du plan d'action					/10		
	<b>Ampleur de la prise de recul sur la démarche et sur les résultats</b>	Réflexivité sur la méthodologie adoptée par l'animateur Analyse des écarts entre résultats obtenus et résultats attendus					/10		
Appréciation C8.1. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C8.2. Produire des références techniques</b>	<b>Rigueur du traitement de données brutes</b>	Sélection des données en lien avec la question technique traitée (la même que 81 ou pas) Posture et démarche d'expérimentation Traitement des données Identification des points de vigilance					/10		
	<b>Validité de l'interprétation des données</b>	Organisation des résultats Rigueur de l'interprétation des données					/10		

		<b>Domaine de validité des données</b>							
		<b>Références produites</b>							
Appréciation C8.2. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C8.3. Formuler des conseils</b>	<b>Qualité de la valorisation de références</b>	<b>Choix du média et Présentation des résultats</b> <b>Justification des choix opérés</b> <b>Mise en perspective des données au regard des questions posées.</b>					/10		
	<b>Adaptation des conseils à la situation</b>	<b>Caractérisation de la situation et du public cible</b> <b>Prise en compte du contexte (dont les acteurs)</b> <b>Prise en compte de la transition agroécologique</b> <b>Intégration et anticipation des obstacles</b> <b>Prise en compte, dans une vision large, des déterminants à la prise de décision</b> <b>Identification des bénéfices et des risques à différentes échéances</b> <b>Construction d'un message contextualisé incitant au changement</b> <b>Acceptabilité et pertinence des propositions au regard de la situation (qualité ou degré d'adaptation de la proposition à la situation)</b> <b>Justification de la réponse opérationnelle /feuille de route co-construite dans le cadre du plan d'action</b> <b>Mise en évidence des nouvelles questions soulevées</b>					/10		
Appréciation C8.3. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
								<b>Total sur 60 = (C8.1.+C8.2.+C8.3)</b>	<b>/60</b>
								<b>Note finale sur 20 = (C8.1.+C8.2.+C8.3)/3</b>	<b>/20</b>
Appréciation générale capacité C8 :								<b>Signatures des évaluateurs</b>	

**Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 (candidats hors CCF)**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

**Brevet de technicien supérieur agricole Viticulture-œnologie**

**Examen :**

**BTSA**

**HCCF**

**Épreuve : E4**

**Session :**  
**Centre :**

**Nom et prénom du candidat :**  
**N° d'anonymat :**

**Date :**  
**N° PEV :**

Capacités	Critères	Indicateurs	--	-	+	+	Note	Appréciations	
<b>C4.1. Proposer un itinéraire technique prévisionnel</b>	Adéquation de la proposition à la situation	<b>Appropriation des éléments de contexte :</b> - de l'entreprise - de la parcelle et de son environnement - externes à l'entreprise <b>Mise en évidence des éléments saillants</b>					/10		
	Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées	<b>Mobilisation de références technico-économiques</b> <b>Justification des techniques et combinaisons de techniques</b> <b>Mise en évidence des interactions entre les techniques proposées</b> <b>Prise en compte de l'agroécologie</b> <b>Pertinence et cohérence de la proposition</b>					/10		
Appréciation C4.1. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C4.2. Piloter la production viticole</b>	Validité du diagnostic d'état	<b>Sélection des informations</b> <b>Traitement de l'information</b> <b>Caractérisation des états du milieu</b> <b>Hypothèses et postulats posés</b> <b>Mise en évidence des principaux éléments de diagnostic ...</b>					/10		
	Qualité de la prise de décision	<b>Justification de la décision</b> <b>Identification des points de vigilance</b>					/10		
Appréciation C4.2. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C4.3. Réaliser des opérations techniques viticoles</b>	Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques	<b>Justification des opérations à réaliser dans le cadre du cycle végétatif</b> <b>Adaptation des modalités de réalisation des opérations à la situation</b> <b>Prise en compte de l'agroécologie</b> <b>Choix des matériels intervenant sur les opérations techniques</b>					/7		
	Qualité de la réalisation des opérations techniques	<b>Identification des critères de réussite des opérations.</b> <b>Analyse des écarts entre résultats attendus et</b>					/6		

		résultats obtenus							
	Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées	<b>Identification des opérations futures et de leur chronologie à partir de l'analyse du travail réalisé</b> <b>Identification des observations à réaliser pour juger de la qualité et de la pertinence à moyen et long terme, des opérations</b>							/7
Appréciation C4.3. :									<b>Total /20</b>
<b>C4.4. Évaluer a posteriori un itinéraire technique</b>	Choix et utilisation des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire technique	<b>Sélection des indicateurs</b> <b>Diversité des indicateurs</b> <b>Justification des indicateurs retenus</b> <b>Mise en œuvre de l'évaluation</b>							/7
	Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic	<b>Adaptation des outils et démarches mis en œuvre</b> <b>Justification des outils et démarches retenus</b>							/6
	Qualité de l'interprétation des résultats	<b>Présentation des résultats</b> <b>Analyse des écarts entre résultats attendus et résultats obtenus</b> <b>Identification de marges de progrès possibles</b>							/7
Appréciation C4.4. :									<b>Total /20</b>
Total sur 80 = (C4.1+C4.2+C4.3+C4.4)									<b>/80</b>
Note finale sur 20 = (C4.1+C4.2+C4.3+C.4.4)/4									<b>/20</b>
Appréciation générale capacité C4 :									<b>Signatures des évaluateurs</b>

#### Annexe 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 (candidats hors CCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

#### Brevet de technicien supérieur agricole Viticulture-œnologie

<b>Examen :</b>	<b>BTSA</b>
<b>Session :</b>	
<b>Centre :</b>	

<b>HCCF</b>
<b>Nom et prénom du candidat :</b>
<b>N° d'anonymat :</b>

<b>Épreuve : E5</b>
<b>Date :</b>
<b>N° PEV :</b>

Capacités	Critères	Indicateurs	--	-	+	+	Note	Appréciations	
<b>C5.1. Proposer un itinéraire prévisionnel et d'élaboration de vin</b>	Adéquation de la proposition à la situation	<b>Appropriation des éléments de contexte :</b> - de l'entreprise - de la cave et de son environnement - externes à l'entreprise <b>Mise en évidence des éléments saillants</b>					/10		
	Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées	<b>Mobilisation de références technico-économiques</b> <b>Justification des techniques</b> <b>Mise en évidence des interactions entre les techniques proposées</b>					/10		
Appréciation C5.1. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C5.2. Piloter l'élaboration d'un vin</b>	Validité du diagnostic	<b>Sélection des outils et paramètres de pilotage pertinents</b> <b>Interprétation de suivis, d'analyses physico-chimiques et sensorielles, de mesures</b> <b>Formulation des hypothèses et postulats posés</b> <b>Mise en évidence des principaux éléments de diagnostic</b>					/10		
	Qualité de la prise de décision	<b>Justification de la décision</b> <b>Identification des points de vigilance, notamment ceux liés à l'hygiène</b>					/10		
Appréciation C5.2. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C5.3. Mettre en œuvre des travaux d'élaboration d'un vin</b>	Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques	<b>Choix et préparation des matériels participant aux opérations techniques sur les moûts, les vins de la réception du raisin à la mise en conditionnement.</b> <b>Conduite des opérations de vinification, de suivi, de conditionnement</b>					/7		
	Qualité de la réalisation des opérations techniques	<b>Identification des critères de réussite des opérations réalisées sur la conduite de la vinification, le suivi des vins, jusqu'à la mise en conditionnement</b> <b>Analyse des écarts entre résultats attendus et résultats obtenus</b>					/6		

	Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées	<p>Identification des opérations futures et de leur chronologie à partir de l'analyse du travail réalisé</p> <p>Identification des observations à réaliser pour juger de la qualité et de la pertinence à moyen et long terme, des opérations</p>						/7	
Appréciation C5.3. :									<b>Total</b> /20
<b>C5.4. Évaluer a posteriori un itinéraire d'élaboration de vin</b>	Choix et utilisation des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire	<p>Sélection des indicateurs et Diversité des indicateurs</p> <p>Mise en œuvre de l'évaluation et Justification des choix réalisés</p>						/7	
	Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic	<p>Adaptation des outils et démarches mis en œuvre</p> <p>Justification des outils et démarches retenus</p>						/6	
	Qualité de l'interprétation des résultats	<p>Présentation des résultats</p> <p>Analyse des écarts entre résultats attendus et résultats obtenus (explicitation des chaînes causales)</p> <p>Identification de marges de progrès possibles</p>						/7	
Appréciation C5.4. :									<b>Total</b> /20
Total sur 80 = (C5.1+C5.2+C5.3+C5.4)									/80
Note finale sur 20 = (C5.1+C5.2+C5.3+C5.4)/4									/20
Appréciation générale capacité C5 :									<b>Signatures des évaluateurs</b>

### Annexe 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 (candidats hors CCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

### Brevet de technicien supérieur agricole Viticulture-œnologie

<b>Examen :</b>	<b>BTSA</b>
<b>Session :</b>	
<b>Centre :</b>	

<b>HCCF</b>
<b>Nom et prénom du candidat :</b>
<b>N° d'anonymat :</b>

<b>Épreuve : E6</b>
<b>Date :</b>
<b>N° PEV :</b>



Capacités	Critères	Indicateurs	--	-	+	+	Note	Appréciations	
<b>C6.1. Gérer une équipe au travail</b>	Optimisation de l'organisation du chantier	<b>I</b> dentification des besoins humains et matériels <b>H</b> iéarchisation des tâches <b>P</b> rise en compte des aspects liés à l'hygiène et à la sécurité <b>U</b> tilisation d'outils de planification de chantier					/7		
	Qualité de l'ambiance de travail	<b>M</b> ise en œuvre de techniques d'animation adaptées <b>Q</b> ualité des consignes <b>G</b> estion des aléas					/6		
	Qualité de l'évaluation de l'efficacité du chantier	<b>S</b> élection des indicateurs adaptés <b>M</b> ise en œuvre de l'évaluation <b>I</b> nterprétation des résultats de l'évaluation <b>I</b> dentification des marges de progrès					/7		
Appréciation C6.1. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C6.2. Mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement</b>	Respect des démarches QSE en vigueur dans l'entreprise	<b>M</b> obilisation d'outils informatiques visant à assurer la traçabilité <b>I</b> dentification des informations à recueillir <b>O</b> rganisation de l'information consignée <b>I</b> dentification des conséquences des démarches sur le processus de production et sur le fonctionnement de l'entreprise					/10		
	Pertinence des propositions d'évolution de ces démarches	<b>J</b> ustificatif et faisabilité des propositions <b>R</b> epérage des conséquences des propositions sur le système vitivinicole					/10		
Appréciation C6.2. :								<b>Total</b>	<b>/20</b>
<b>C6.3. Gérer l'activité</b>	Optimisation de la gestion des achats et des stocks	<b>M</b> obilisation d'outils informatiques et mathématiques visant l'optimisation de la					/10		

<b>de production de l'entreprise</b>		gestion ... <b>Validité</b> des indicateurs de gestion retenus <b>Maîtrise</b> des indicateurs de gestion retenus							
	Opérationnalité des enregistrements réalisés	<b>Identification</b> des finalités des enregistrements <b>Rigueur</b> , fiabilité des enregistrements <b>Organisation</b> de l'information <b>Mobilisation</b> d'outils informatiques pour réaliser les enregistrements							/10
Appréciation C6.3. :									<b>Total</b> /20
Total sur 60 = (C6.1.+C6.2.+C6.3)									<b>/60</b>
Note finale sur 20 = (C6.1.+C6.2.+C6.3)/3									<b>/20</b>
Appréciation générale capacité C6 :									<b>Signatures des évaluateurs</b>

**Annexe 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

**Brevet de technicien supérieur agricole**

<b>Examen :</b> BTSA	<b>CCF</b>	<b>Épreuve :</b>
<b>Session :</b>	<b>Nom et prénom du candidat :</b>	<b>Date :</b>

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	+	Barème*	APPRÉCIATIONS
----------	----------	-------------	----	---	---	---	---------	---------------

	Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont <b>contractuels</b> . Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/		
						/			
							/		
							/		
<b>TOTAL</b>								<b>/20</b>	